Image not found or type unknown

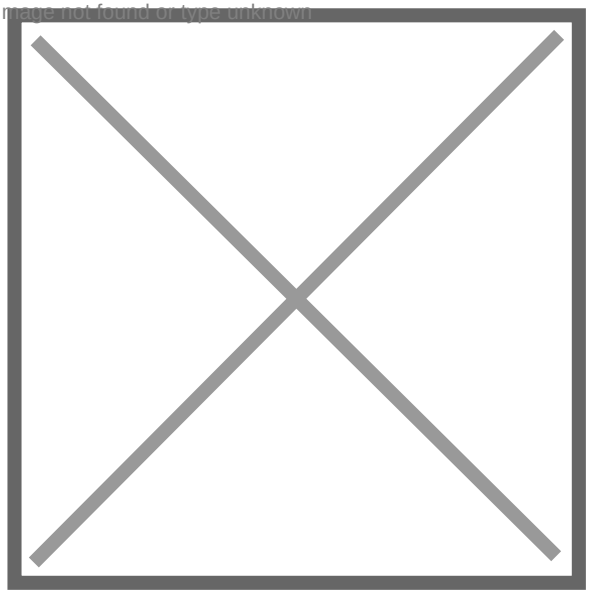

Suppression des allocation de base

Par **ugly**, le **11/02/2009** à **15:03**

Bonjour,
je viens de d'apprendre par la caisse d'allocation familiale que nous ne percevrons plus d'allocations de base pour notre unique fille qui vient d'avoir 2 ans(née fin decembre 2006), notre situation a changer, en effet en 2007 j'ai perçue des congés maternité et des allocations chomage plus le salaire de mon epoux. en gros environ 34000€
aux yeux de la caf mes salaires ne sont pas perçue telle quelle puisque je n'etais pas active socialement donc le bareme qui s'applique a nous est celui d'un seul travailleur par famille donc 32000€ environ. est ce logique ? est ce que nous devrions nous pas etre dans le bareme de 2 salaires soit celui de 43000€ ?
aujourd'hui je ne perçois aucune allocation je n'ai aucune ressources autre que le salaire de mon epoux et je voudrais savoir si l'année prochaine notre situation sera vu a la baisse au yeux de la caf et ainsi pouvoir retrouver nos droit a l'allocation ? en sachant quand janvier 2010 notre fille aura alors tout juste 3ans...
je vous remercie de bien vouloir repondre a mes questions
bien cordialement

Par **drolette**, le **26/02/2009** à **11:08**

bonjour,
je suis dans le meme cas que toi, si quelqu'un pouvait nous aider pour voir éventuellement si il n'y aurait pas un recours.
merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés